

les droits de l'Eglise et du nom catholique subissent encore d'autres atteintes, jusqu'au renversement légal de saintes institutions chrétiennes. Mais ne sont-elles pas une portion, et la plus élevée, de l'héritage laissé par le Christ aux peuples rachetés ? et destinées expressément à garder et à protéger les biens moraux supérieurs, première racine de tout autre bien pour la société humaine ? Ah ! ce n'est pas le sincère amour de la prospérité publique ni de l'accroissement de la puissance civile qui stimule les artisans de tels malheurs : ce que l'on veut et ce que l'on recherche, c'est la ruine de l'ordre chrétien et la reconstitution des Etats sur les bases du naturalisme païen. S'il est écrit au ciel que cette suprême lueur de notre journée mortelle doit s'éteindre parmi de telles amertumes, Nous fermerons, en bénissant le Seigneur, Nos yeux fatigués ; mais ayant au cœur la plus ferme persuasion qu'à l'heure de la miséricorde, lui-même se lèvera pour le salut des nations, assignées en partage au Fils unique de Dieu.

Vos dernières paroles, M. le cardinal, font allusion à l'action démocratique chrétienne, qui est aujourd'hui, comme vous le comprenez bien, un fait d'une importance considérable. Cette action, toute conforme au caractère du temps et aux besoins qui l'ont suscitée, Nous l'avons sanctionnée et stimulée, en déterminant cependant avec grande netteté son but, son mode et ses limites ; en sorte que, si quelqu'un s'égarait à ce sujet, le fait ne pourrait être attribué à l'insuffisance de direction autorisée. Evidemment, en général, ceux qui